ACADÉMIE DE CHIRURGIE N.° 26 3238

Sur une autre hydrocèle.

un religieux, âgé d'environ 40 ans, ayant oui parler de la cure radicale de l'hydrocèle du Sr andré, me fit appeller le 23 7bre dernier, et me dit, qu'obligé par son état, pendant l'hiver de 1766, de desservir des cures de la campagne, en se rendant à une, il avoit fait un effort pour sauter un ruisseau, qui lui avoit causé une telle douleur au testicule droit, et au cordon spermatique du même côté, qu'il avoit été obligé de s'asseoir sur la neige pour reprendre ses sens ; qu'il lui étoit resté un engourdissement dans la partie, qui s'étoit tuméfiée dans les jours suivans, pourquoi il s'étoit fait saigner, et avoit usé, par devers lui, de cataplasmes émolliens ; que dès lors il avoit été obligé de porter un suspensoir, à cause du tiraillement douloureux qu'il ressentoit dans le cordon spermatique ; qu'au bout d'environ un mois de son accident il s'étoit apperçu que ce côté du scrotum grossissoit, devenoit tendu, et renfermoit un fluide ; qu'il l'avoit montré à un chirurgien de la ville où il demeuroit pour lors, qui, ayant reconnu que c'étoit une hydrocèle, lui fit prendre les apéritifs, et lui appliqua des cataplasmes résolutifs et confortatifs. l'administration de ces remèdes n'ayant pas été suivie de l'effet qu'on en attendoit, on procéda à une ponction, par la quelle on tira plus d'une pinte d'une eau très limpide : mais au bout de six semaines la partie avoit déjà acquis le même volume qu'elle avoit lors de la ponction. depuis cette époque, qui étoit au 20 février 1766, on lui a pratiqué cinq autres ponctions, dans les diverses maisons où il a demeuré, et au bout de six à sept semaines, le paquet acquéroit la même grosseur : ce qui l'avoit dégouté de subir davantage cette opération, si ce n'est en dernier lieu, sur ce qu'il avoit oui dire du Sr andré, et sur ce que je lui en asserai moi-même. ce fut le 25 du même mois de septembre que je lui fis une septième ponction, par la quelle je tirai la quantité ordinaire d'eau, mais elle étoit un peu citrine. je m'apperçus, en maniant la partie, que le testicule avoit la grosseur d'un bon oeuf de poule, et avoit une consistance spongieuse, de façon qu'il prêtoit un peu sous les doigts, et pouvoit même être assez comprimé sans causer de grandes douleurs. j'avoue que j'augurai assez mal de la terminaison de cette maladie : cependant je me mis en devoir de faire les injections, et pensai que, vu la macération à la quelle avoit été exposé le testicule, ce qui l'avoit rendu œdémateux, il ne seroit pas mal de laisser séjourner longtemps la liqueur dans le sac. j'étois enhardi par les succès que j'avois éprouvés chez le Sr andré : je laissai donc pendant trois heures chacune des deux premières injections, et la dernière pendant cinq. durant leur évacuation je maniois le sac, et portois la liqueur injectée de côté et d'autre, afin de le laver. la canule du trois quarts retirée, j'appliquai le cataplasme au vin aromatique, qui étoit renouvellé deux fois le jour, et qui a été continué jusqu'au 12 novembre. dès le lendemain de l'opération le testicule s'est gorgé de manière qu'il présentoit une tumeur du volume des deux poings, et par conséquent plus grosse que celle du Sr andré : ce qui ne m'étonnoit pas, puisque le testicule de ce religieux étoit plus affecté et plus gros au moment de l'opération. la tumeur n'a point fait de progrès sensibles en augmentation ni en diminution jusques vers le 20 octobre, qu'elle a commencé à diminuer peu à peu, de sorte qu'au 12 novembre que j'ai jugé à propos de substituer aux cataplasmes l'eau de chaux en compresses, j'ai reconnu que le testicule affecté étoit plus gros que son compagnon, seulement d'environ un sixième ; et aujourd'hui 2 décembre, à peine reconnoît-on au tact que cet organe a peut être encore un peu plus que son volume naturel, avec espérance que cela diminuera de jour en jour, sans qu'il y ait une goutte d'eau, au terme de deux mois et sept jours. il est comme inutile de dire que la partie a toujours été relevée par un suspensoir, cela s'entend. la différence qu'il y a entre ce traitement et celui de mon premier malade, c'est que celui-ci n'a voulu rien prendre intérieurement, au lieu que le religieux a pris chaque jour, depuis le 15 octobre jusqu'au 20 novembre, et seulement chaques deux jours depuis ce temps, dans un verre moitié eau et vin blanc, un gros de poudre de la racine d'arrête boeuf, recommandée par fabrice d'aquapendente dans le chap. 37 du liv. 1 de ses oeuvres chirurgicales : à quoi j'attribue la plus prompte résolution de cette tumeur que de celle du Sr andré : bien que le testicule du religieux fût plus malade au moment de l'opération, et se fût porté à un degré plus considérable d'engorgement.

ARC 13 d. pr n° 26

le vrai chirurgien ne doit pas admirer avec le public les choses singulières qu'il ne les ait examinées scrupuleusement: le récit suivant en est une preuve.

un étranger, qui passoit par cette ville, au mois de janvier 1767, avoit fait répandre des affiches, par lesquelles il annonçoit être né avec l'extrémité inférieure gauche située et conformée naturellement, tandis que du côté droit il n'avoit que la jambe qui lui sortoit de l'aisselle. ces annonces étoient accompagnées d'une gravure qui représentoit le prétendu prodige. le cas étoit curieux, j'y accourus avec une partie de la ville, et vis véritablement un homme habillé à la housarde, qui montroit à nud, sous son manteau, une jambe atrophiée qui sortoit de l'endroit annoncé. toute chétive qu'étoit cette jambe, elle ne faisoit pas moins ses mouvemens, et son origine paroissoit merveilleuse. cet homme avoit nombre d'attestations de l'existence de sa conformation singulière, certaines mêmes avoient été données par des gens exerçant l'une et l'autre médecine. pour mieux en imposer, il prenoit la main des uns et des autres curieux, la portoit en dessus vers le genou de cette jambe: comme on sentoit qu'il y avoit un obstacle invincible qui empêchoit d'avancer les doigts jusques dans le creux même de l'aisselle, obstacle d'autant mieux opéré qu'il descendoit sans doute l'épaule, pour mieux faire emboîter ce genou par l'aisselle, on croyoit certaine la continuité de la jambe à cette partie. je ne voulus pas me décider devant l'assemblée, et annonçai seulement mes doutes à quelques personnes de connoissance, avec promesse de tirer l'affaire au clair. j'allai voir cet avanturier le lendemain dès le matin, et lui offris six francs pour le voir à nud. sur les subterfuges qu'il me chercha, je ne doutai plus un moment de la supercherie; je me rendis aussitôt chez mr. le lieutenant de police, qui nous nomma, m. Beaulieu, lieutenant de m. le premier chirurgien, et moi, pour procéder à la visite, et nous donna trois sergens de ville qui firent deshabiller l'imposteur fort malgré lui. à l'instant nous reconnumes qu'il avoit l'extrémité inférieure de ce côté là atrophiée, qu'il retroussoit la cuisse, et fixoit avec fermeté le genou sous l'aisselle, d'où sortoit la prétendue jambe. il falloit qu'il y eut longtems qu'il se mêlât du métier, car cette cuisse avoit acquis comme droit de domicile, par le peu de saillie qu'elle faisoit à la sortie de la cavité cotyloïde, et par l'impression qu'elle avoit faite tout le long du côté, et dans l'aisselle. nous délogeames le genou avec assez de peine, et fimes descendre la cuisse et la jambe que nous étendimes.

---

sur les mauvais effets qui résultent de l'application du bandage, dans la section du tendon d'achille.

le 2 juillet 1767 je fus appellé chez le nommé Etienne mercier, qui venoit de recevoir un coup de faux; qui lui avoit totalement divisé le tendon d'achille gauche. les deux bouts étoient éloignés l'un de l'autre, de l'espace d'environ deux travers de doigt. je procédai aussitôt à construire une espèce de bandage de m. petit, avec ce que je pus trouver chez cet homme; je l'appliquai, fis fléchir convenablement le membre, affrontai les deux bouts divisés, pansai la plaie avec un plumaceau doré de baume d'arceus, trempé dans l'eau vulnéraire, appliquai par dessus des compresses imbibées de vin, saignai le malade, et lui ordonnai le repos et le régime. à ma visite du soir je lui trouvai de la fièvre, ce qui m'engagea à lui tirer encore du sang; il se plaignoit beaucoup de la fléxion forcée qu'opéroit le bandage. le lendemain au matin je le trouvai avec une grande fièvre, redoublant ses plaintes par rapport à la contention dans laquelle le tenoit le bandage, et il me dit que depuis minuit il avoit eu des crampes et des mouvemens convulsifs dans le membre. je levai l'appareil, et trouvai les deux bouts du tendon très gonflés et sortant de la plaie; je relâchai le bandage, et pratiquai encore une saignée. depuis cette visite à celle du soir tout alla de mal en pis, tant du côté des crampes et des mouvemens convulsifs du membre, que du côté du gonflement des bouts du tendon; je lâchai absolument le bandage, et vis que les extrémités tendineuses ne se retiroient pas; j'avoue que je craignis qu'elles n'acquissent là un certain droit de domicile, et ne se cicatrisassent par la suite avec les parties contigues, ce qui, bien loin de guérir le malade, l'auroit au contraire

estropié ; et je conclus que c'étoit sans doute une erreur de croire que les muscles conservoient la faculté de se contracter, malgré la section de leurs tendons ; et que peut-être il suffiroit seulement, pour opérer la guérison, de tenir la partie dans une situation convenable, sans la garroter par des lacqs : en conséquence j'élevai le genou, par le moyen d'oreillers placés sous le jarret, de façon à faire appliquer horizontalement et sans contrainte la plante du pied sur le lit ; je pansai à l'ordinaire, et n'appliquai qu'un simple bandage contentif. dès ce moment tous les symptomes diminuèrent, et la plaie se cicatrisa dans l'espace de 17 jours, au bout duquel temps le malade commença à marcher avec des croses. on sentoit un petit nœud à l'endroit de la cicatrice. j'ai perdu cet homme de vue pendant quelque temps, et l'ai seulement retrouvé il y a quelques mois : j'ai examiné sa jambe, et ai trouvé la cicatrice fort unie ; il m'a dit, et je me suis apperçu qu'il marchoit aussi bien qu'avant son accident.

---

sur les mauvais effets des lacqs, et de l'application des forces extensives et contre extensives sur le membre luxé.

on m'amena, le 12 octobre 1764, le nommé barthélémy harmand, âgé de dix huit ans, qui, la sur-veille, avoit fait une chûte de cheval, celui-ci lui étant tombé sur le bras droit, ce qui avoit donné lieu à une luxation incomplette en dehors de l'avant bras. il resta jusqu'au lendemain matin sans voir personne. pendant cet espace de temps la partie se tuméfia beaucoup. la personne, à laquelle il s'adressa d'abord, tenta, mais vainement, la réduction par les moyens ordinaires ; on en vint à l'application des lacqs pour multiplier les forces, ce qui ne fit que causer des douleurs cruelles au malade, et augmenter le gonflement. lorsque, le lendemain de ces tentatives, je vis le membre affecté, je jugeai que le cas étoit urgent, et qu'il falloit réduire, le plutôt possible, les os luxés, si l'on vouloit éviter les dépôts, la gangrène, &c. on ne pouvoit plus, vues la tuméfaction et la grande douleur, appliquer les forces extensives et contre extensives sur les endroits indiqués par la pratique vulgaire ; en outre elles avoient été employées infructueusement : il falloit donc inférer de là que ces forces appliquées aux deux parties du membre qui, par leurs extrémités, supérieure de l'une, et inférieure de l'autre, participoient à la luxation, n'avoient fait qu'opérer sur les muscles une constriction, qui avoit empêché leur allongement, et avoient mis dans le cas de multiplier des efforts, dont le résultat ne pouvoit être que pernicieux au malade. d'après ce raisonnement, je fis embrasser le jeune homme par un des assistans, qui, posé du côté gauche, croisoit les mains sur le côté droit de la poitrine, et faisoit la contre extension : par ce moyen le biceps, le grand extenseur, et le brachial externe étoient libres, ce qui n'avoit pas lieu la veille, par l'application du lacqs contre extenseur à l'endroit de l'insertion du deltoïde ; un autre empoignoit la main, pour faire l'extension : ce qui ne comprimoit en aucune manière les tendons des muscles qui aboutissent au carpe, &c. j'étois placé à la partie externe du bras, et avois la main droite sur l'extrémité supérieure de l'avant bras, et la gauche sur l'extrémité inférieure de l'humerus. il ne fallut pas beaucoup de force pour allonger suffisamment les muscles, et dans la minute je réduisis les os avec la plus grande facilité. la réduction faite, j'employai les moyens indiqués par l'art pour prévenir les accidens, &c.

---

sur la guérison d'un écrasement de la troisième phalange du pouce.

le 21 janvier 1768 la petite du nommé myford eut les doigts de la main gauche pris dans la porte de la balustrade de la paroisse, mais du côté des gonds, de façon que la compression devoit être grande, vues la longueur et la force du lévier dans une porte que l'on pousse, relativement à sa fermeture du côté des gonds. le pouce, comme le plus épais des doigts, supporta tout l'effort de la compression, et eut la troisième phalange exactement écrasée, tandis qu'il n'y eut que les tégumens des autres doigts de pincés. on m'amena sur le champ cette petite fille. en serrant un peu le pouce affecté on sentoit et on entendoit la crépitation des

esquilles d'os : il y en avoit même une qui se présentoit à travers la dilacération des tégumens : c'étoit le cas d'amputer cette phalange, selon le sentiment de bien des gens de l'art : je voulus cependant essayer jusqu'où iroient les ressources de la nature, pensant qu'il seroit toujours tems d'en venir à cette extrémité : en conséquence je radaptai de mon mieux toutes les pièces fracassées, les enveloppai d'une bande étroite de linge, couverte de styrax, et trempée dans l'eau vulnéraire spiritueuse, par dessus des petites compresses imbues de la même liqueur, et, par dessus le tout, encore une petite bande contentive. on humectoit l'appareil trois ou quatre fois le jour avec la liqueur citée : en le levant, au quatrième jour, je trouvai le tout dans le meilleur état, fis continuer le même traitement, et eus la satisfaction de trouver la maladie parfaitement guérie au 19.e jour.

---

sur un ulcère qui n'avoit pu être guéri par les onguens digestifs et consomptifs, et que j'ai cicatrisé au moyens des pansemens secs.

au mois de novembre 1768 on me fit voir l'enfant de nicolas petit, âgé de 10 à 11 ans, qui avoit un ulcère, à la suite de l'amputation de la seconde phalange du gros orteil : opération qu'on avoit été obligé de faire, à cause d'une tumeur de mauvais caractère qui étoit survenue, pour avoir porté un soulier trop court. il y avoit six à sept semaines qu'on le pansoit avec des onguens digestifs et consomptifs, sans qu'on pût parvenir à cicatriser le moignon ; il excédoit toujours la peau de l'épaisseur de cinq à six lignes. j'établis mon plan contraire de curation sur ce que les onguens relâchent et boursoufflent trop les chairs, et sur ce que, lorsqu'ils sont consomptifs, ils ne bornent pas leurs effets à détruire seulement les fongus, mais s'étendent, et détruisent les premiers linéamens d'une cicatrice, que l'on sçait être difficile à former dans les ulcères ronds : en conséquence j'employai la seule charpie sèche, et passai de temps en temps la pierre infernale, seulement sur les chairs excédentes, en observant scrupuleusement de ne pas détruire l'opération de la cicatrice : par cette méthode l'ulcère fut guéri dans seize jours.

Saucerotte

ACADÉMIE ... DE MÉDECINE